

# **STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY**

## **LES QUATRE COMPETENCES OBLIGATOIRES choisies par la Communauté d'agglomération**

### **1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire,
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

### **2. L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,
- Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

### **3. L'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

- programme local de l'habitat,
- politique du logement d'intérêt communautaire,
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire,
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat,
- action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées,
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

### **4. LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTE**

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire,
- Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance

## **LES TROIS COMPETENCES OPTIONNELLES choisies par la Communauté d'agglomération**

### **5. LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE**

- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Production et distribution de chaleur : création de nouveaux réseaux communautaires (délibération n° 8 du 30 septembre 2010)

### **6. LA VOIRIE**

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire y compris après conventionnement avec l'État ou les collectivités territoriales
- Création ou aménagement et gestion de parc de stationnement d'intérêt communautaire

### **7. LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS**

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

- Pétanquodrome (délibération n° 51 du 30 septembre 2010)

## **LES SEPT COMPETENCES FACULTATIVES choisies par la Communauté d'agglomération**

### **8. L'HYDRAULIQUE**

Compétence a été transférée au SICALA par arrêté Préfectoral du 5 juin 2006.

### **9. L'ANIMATION ET L'ACTION TOURISTIQUE ET SPORTIVE**

- Participation aux manifestations culturelles, sportives et aux festivals de l'agglomération possédant au minimum un rayonnement communautaire, départemental, régional ou/et national voire européen ou international et remplissant les critères d'évaluation et d'analyse déjà définis en Bureau et qui seront validés officiellement par le conseil communautaire (cf. délibération du 14 avril 2005 en ce qui concerne les subventions aux clubs sportifs),
- Gestion de l'office de tourisme intercommunal,
- Coordination, animation et promotion en matière de tourisme avec les différents partenaires locaux, départementaux, régionaux et nationaux, tels que, à titre indicatif : l'Agence locale du Tourisme, le Comité Départemental du Tourisme, l'Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'initiative, loisirs accueil, le Comité Régional du Développement Touristique d'Auvergne et les réseaux nationaux,
- Réalisation, aménagement et gestion éventuelle d'équipements touristiques présentant un intérêt structurant pour le territoire communautaire et/ou portant sur la valorisation du patrimoine tout en s'intégrant pleinement dans une offre touristique globale,
- Valorisation de sites touristiques naturels, dont la cascade de la Beaume, le Mont Denise, les orgues d'Espaly-Saint-Marcel et le parc des Chibottes à Vals,
- Promotion d'actions dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire et de son Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine,
- Organisation et accueil de Congrès.

### **10. LE VERSEMENT DES CONTINGENTS INCENDIE ET SECOURS EN LIEU ET PLACE DES COMMUNES MEMBRES**

### **11. ETUDES, CREATION ET GESTION D'UN CREMATORIUM (délibération n° 3 du 20 décembre 2007)**

### **12. COORDINATION, PLANIFICATION ET HARMONISATION DES SERVICES PETITE ENFANCE ET JEUNESSE (délibération n° 7 du 28 octobre 2010)**

- **Relais Assistantes Maternelles**
- **Lieux d'Accueil Enfants Parents**
- **Création d'un pool spécialisé**
- **Information et orientation des familles sur le mode de garde**
- **Signature des contrats enfance jeunesse et avenants et autres dispositifs similaires qui viendraient s'y substituer ou les compléter, pour les compétences transférées**

### **13. COORDINATION, PLANIFICATION ET HARMONISATION DES SERVICES MEDIATHEQUES, BIBLIOTHEQUES ET LUDOTHEQUES (délibération n° 7 du 28 octobre 2010)**

- **Gestion des ludothèques**

### **14. AMENAGEMENT GESTION ET ENTRETIEN DES PONTS BASCULES (délibération n°41 du 3 avril 2015)**